

LE CENDRE
DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 20 mars 2025.

Date et heure de la séance : 26 mars 2025 à 18h30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 23

Absents avec procuration : 6

Présents : Mme Nastascia ACCOT - M. Nicolas BERNARD - Mme Jacqueline BOLIS - MM. Damien BONJEAN - Jean-Marc BRUSTEL - Mme Sandrine CARDOSO-BONNET - MM. Florian CATINOT - Jacques DUBOISSET-CHATAGNIER - Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - Christel MARCHENAY - Aurélie MÉJEAN-LAPAIRE - M. Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine VALLUY.

Absents avec procuration : M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Jean-Paul PRESLE - Mme Christelle GERMAIN procuration à Mme Jacqueline BOLIS - M. José MAGALHAES procuration à Mme Adrienne LIBIOUL - M. Pierre MESURE procuration à M. Sébastien MORIN - Mme Valérie MONTEIRO procuration à Mme Karine VALLUY - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à Mme Christel MARCHENAY.

Secrétaire de séance : Mme Karine VALLUY

Président de séance : M. Hervé PRONONCE.

N° 25/03/26/016

OBJET : Vente de la parcelle AL n°151 - Rue des Côteaux.

M. PRESLE expose au Conseil Municipal l'opportunité de vendre la parcelle communale AL 151 située rue des Côteaux.

Par courrier en date du 16 février 2025, M. Didier LAPALUS, propriétaire du terrain situé au 22, avenue du Puy-Marmant joutant la parcelle AL n°151, a fait part de son souhait d'en faire l'acquisition dans le but d'agrandir sa propriété.

Cette parcelle isolée à l'arrière de sa propriété correspond à un reliquat d'espaces verts issus des aménagements de la rue des Côteaux, d'environ 145 m² et ne présente aucun intérêt pour la commune.

M. Didier LAPALUS s'engage :

- à l'acquérir sur la base d'un prix de 47 €/m², soit un montant total de 6 815 €,
- et à prendre en charge les frais de notaire pour l'acte de cession.

Cette proposition ayant fait l'objet d'un avis favorable de la commission «finances/urbanisme» lors de sa séance du 18 mars 2025, Monsieur PRESLE propose au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son adjoint à l'urbanisme, à entreprendre toutes les démarches permettant d'acter la vente de la parcelle AL151 et à signer tous les documents en résultant.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME.

La Secrétaire de Séance,

Karine VALLUY



Le Maire,

Hervé PRONONCE

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 28 mars 2025
Reçu en préfecture le 28 mars 2025

La Directrice Générale des Services,

Caroline SOULIGOUX.